

# Prévention Sécurité routière



**Club Entreprises**  
**Rhône**

Charte d'engagement  
2013 - 2016

« On a tous une parcelle de la réponse  
et c'est en mettant en commun nos expériences et nos connaissances  
que l'on trouve une solution adaptée à chacun »

Conception graphique : Marion Hercé

Coordination : pôle organisationnel

Crédit photographique : I Stock Photo : Anouchka, Benedek, Volfoni , JakezC

Fotolia.com : BrunoH, B. Wylezich, Benjamin Haas

Impression : Chaumeil

© Club Entreprises Sécurité routière du Rhône

# Le mot du Préfet

**Stéphane ROUVÉ,**  
**Préfet délégué pour la défense et la sécurité**



Parmi les accidents du travail, la part de ceux liés à la circulation reste aujourd'hui bien trop importante.

Dans le Rhône, le partenariat engagé, depuis de nombreuses années, par les entreprises avec le soutien de la préfecture du Rhône s'est concrétisé par la création du Club Entreprises Sécurité Routière 69.

Le dynamisme de ce club et de ses membres, dont je salue l'engagement, a permis d'en faire l'un des outils les plus efficaces de la politique locale de sécurité routière.

La charte signée aujourd'hui rappelle la volonté et la détermination du Club d'être un espace de réflexions et d'échanges toujours évolutif.

Pour la préfecture du Rhône, le Club Entreprises Sécurité Routière est un partenaire essentiel pour impulser une dynamique de sécurité routière auprès des professionnels. Continuer de réduire l'accidentalité routière dans le milieu professionnel est indispensable pour atteindre l'objectif national qui vise à passer sous la barre des 2000 morts en 2020.

Le Préfet  
délégué pour la défense et la sécurité

Stéphane ROUVÉ

## sommaire

Engagements communs	6
Fonctionnement et règlement	9
Engagements des membres	13
Signatures	82
Annuaire	84

1999

création du club

4<sup>ème</sup>

charte signée  
avec l'État

4078

visites/an sur le blog

31 abonnés Twitter

3

partenaires  
institutionnels

13

stagiaires ISRE

21

signataires

40

membres actifs

Les chiffres  
clés





# LE CLUB ESR 69 LES ENGAGEMENTS COMMUNS

Fédéré autour de la Préfecture du Rhône, de la MACIF et de la CARSAT en tant que partenaires, le Club Entreprises du Rhône a pour vocation le partage des bonnes pratiques en matière de prévention du risque routier (PRR) en milieu professionnel.

Le Club est une représentation fidèle de la diversité économique, industrielle et administrative du département et s'adresse à toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur branche d'activité.

Depuis 1999, date de sa création, le club

- compte aujourd'hui 40 membres,
- a signé 3 chartes entre l'État et les entreprises,
- a créé un blog dédié à ses actions,
- a institué des ateliers thématiques,
- et propose également à ses membres une formation spécifique « Intervenant Sécurité routière en Entreprise » (ISRE).

Le Club est un lieu de reconnaissance pour les préventeurs et un lieu de promotion des actions de prévention menées en entreprise.

Il ambitionne d'associer d'autres entreprises à une démarche « sécurité routière » et aux travaux menés par le Club.

Il accompagne tout type de structure dans l'élaboration de son PRR, notamment au niveau de la communication, de la prévention et de la sensibilisation.

Les membres s'engagent à participer aux travaux du club dans le cadre des groupes thématiques.

L'engagement peut se faire annuellement sans signature de charte, comme il peut s'effectuer sur 3 ans dans le cadre d'une signature de charte.





« L'expérience de préventeurs au service  
de la maîtrise des risques routiers en milieu  
professionnel »

# RÉFLEXIONS ET ÉCHANGES

Le Club est un **espace de réflexions et d'échanges** entre professionnels sur de nombreux thèmes, qu'il s'agisse du risque routier en mission ou lors des trajets « domicile-travail ». Il a pour objectif de réunir tous les acteurs concernés par ces risques : entreprises, assureurs, partenaires préventeurs du risque routier et pouvoirs publics.

Dans le souci de partager l'information et de développer l'esprit « prévention du risque routier », le club a notamment été à l'initiative de plusieurs créations pratiques :

- **Un site d'information** régulièrement mis à jour avec possibilité d'inscription à une newsletter : <http://clubesr69.over-blog.com>
- Une présence active et nourrie **sur le réseau social** « Twitter » : @Club\_ESR\_69
- La mise en place d'une **formation ISRE** (Intervenants de Sécurité routière en Entreprise – titre validé par la Préfecture du Rhône) qui s'adresse à tous ceux qui de près ou de loin travaillent en prévention du risque routier : Préventeurs, référents, formateurs, accompagnants...

Il s'agit d'une formation de 3 jours non contigus pour une gestion du temps plus rationnelle. Issue d'une démarche solidaire du Club Entreprises Sécurité routière 69, un tarif intéressant, par personne et par jour permet à un plus large panel de structures d'accéder à cet outil.

**Les objectifs** de cette formation sont surtout concrets :

- Situer sa fonction et son rôle dans un PPRR.
- Communiquer autour de la prévention du risque routier.
- Construire son argumentation sur la prévention du risque routier.
- Synthétiser ses connaissances et adapter le message selon les publics.
- Imaginer ou appliquer des méthodes de communication propres à la prévention.

# SON FONCTIONNEMENT



## Le pôle organisationnel

Le pôle organisationnel définit la politique générale. Il assure la réflexion stratégique et la coordination du Club.

Deux missions lui sont allouées :

- Épurer, organiser et conceptualiser.
- Être force de proposition d'actions de sensibilisation et de prévention transversales.



## Les partenaires

Les partenaires valorisent, communiquent et diffusent de manière optimale les actions mises en place par le Club.

Réunissant leurs compétences complémentaires pour l'accompagner et l'alimenter, ils offrent une meilleure lisibilité au club et optimisent les outils et services à disposition.



## Les groupes de travail

Il s'agit d'ateliers constitués par les membres du Club autour de thématiques choisies. Ces ateliers portent des thématiques à la fois transversales et spécifiques et sont représentatifs des problématiques de chacun des membres du club.

Leur rôle est d'être force de proposition d'actions sur la thématique définie.





# LE CLUB ESR 69 SON RÉGLEMENT INTÉRIEUR



## Article 1

### Organisation et statuts des membres

Le Club est constitué de deux entités :

- Un pôle organisationnel composé de membres partenaires et de membres fondateurs
- Un pôle technique composé de membres signataires et de membres adhérents



## Article 2

### Présence, participation et décisions

Chaque membre assiste au minimum à une réunion plénière par an.

Chaque membre participe aux ateliers thématiques proposés par le Club.

Les décisions sont votées à la majorité des membres présents en réunion plénière, chaque entreprise disposant d'une voix. Le vote est validé quand le quorum atteint au moins la moitié des membres signataires et des membres du pôle organisationnel non-nécessairement signataires. Chaque membre a la possibilité de voter par procuration en déléguant son pouvoir à un autre membre du Club.



### Article 3

#### Engagement et respect

Les membres s'engagent à respecter les valeurs du Club telles que : l'écoute, le dialogue, l'action et la valorisation de la politique sécurité routière en entreprise.

Les membres s'engagent à promouvoir le Club auprès des publics extérieurs, ainsi que la Sécurité routière au sens large.

Les membres s'engagent à adopter une attitude responsable et citoyenne au regard du partenariat avec l'État et la Préfecture du Rhône.

Les membres s'interdisent d'utiliser le Club à des fins commerciales.



### Article 4

#### Contribution, assistance et communication

Les membres contribuent au bon fonctionnement du Club. Ils sont disposés à accueillir, si besoin est, le Club au sein d'une de leur entreprise.

Avant tout engagement de dépenses, le Club soumet à ses membres un budget ou un devis qui sera présenté en amont des réunions pour décision en séance et qui sera voté selon les modalités précisées en article 2 du présent règlement. Les membres signataires bénéficient de tarifs préférentiels.

Les membres assistent le Club au niveau logistique, matériel et humain dans la mesure de leurs possibilités.

Les membres savent être force de proposition sur les thèmes des ateliers à mettre en place.

Les membres contribuent à alimenter le blog du Club, en fournissant des propositions d'articles sur les thèmes de la prévention du risque routier en entreprise.

Le Club se réserve le droit de définir sa communication en fonction des différents statuts de ses membres.

# LE CLUB ESR 69

## LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES SIGNATAIRES



# IAE Lyon



L'IAE Lyon, école universitaire de management - Université Jean Moulin Lyon 3, est aujourd'hui l'un des plus importants pôles universitaires français de formation et de recherche à la gestion et au management.

L'IAE Lyon offre à plus de 7.200 étudiants de formation initiale et participants de formation continue des parcours professionnalisants de haut niveau et un enseignement d'excellence dans le domaine de la gestion et du management. 150 enseignants permanents associés à plus de 400 intervenants professionnels préparent ainsi de futurs décideurs responsables et adaptés aux nouvelles réalités des mondes professionnels.

L'IAE Lyon est certifié QUALICERT depuis juin 2013, et accrédité EPAS depuis 2008 pour son Master Management International.

## Ils s'engagent...

# Plus de 7 200

ÉTUDIANTS EN GESTION  
ET MANAGEMENT  
DE BAC +1 À BAC +8 SENSIBILISÉS



## Plan d'actions

À compter du 1er septembre 2014, l'IAE Lyon devient partenaire officiel du CESR 69 aux côtés de la Préfecture du Rhône, de la CARSAT et de la MACIF.

À ce titre, l'IAE Lyon souscrit aux engagements suivants :

- faciliter et soutenir les actions engagées ou envisagées par le CESR 69 en mettant à sa disposition des moyens humains ou matériels dans la limite de leurs possibilités.
- adhérer au règlement du CESR 69 ;
- participer aux plénières et aux réunions du pôle organisationnel dont il fait partie.
- L'IAE Lyon a donc accès et peut utiliser de fait les informations, formations, sensibilisations et références données et gérées par le CESR 69.
- L'IAE Lyon s'engage également à diffuser auprès des membres du CESR 69, des informations qui pourraient présenter un intérêt particulier dans le cadre de fonctionnement qui relève de leurs compétences. Si certaines informations (conférences, formations...) induisent un coût, la diffusion se fera par l'intermédiaire du secrétariat général du CESR 69.
- Le CESR 69 s'engage sur sa volonté à partager ses savoirs sur les thèmes de la prévention du risque routier en entreprise et de la sécurité routière en général auprès du personnel de l'IAE Lyon et de ses étudiants : notamment et sans exhaustivité par l'intermédiaire de table rondes ou de rencontres auprès des étudiants de : Licence Chargés d'affaire en bâtiment, Licence Pro vente, Licence Professionnelle Assurance, Banque, finance spécialité commerce en banque-assurance, Master vente et management commercial et Master QSE.
- L'IAE Lyon et le CESR 69 s'engagent réciproquement à valoriser leurs initiatives communes sur les outils de communication à disposition des entités respectives : Sites Web, Newsletter, blog, pages réseaux sociaux, communiqués de presse ...
- Ils participent ainsi conjointement et activement à l'effort public et privé de lutte contre l'insécurité routière en France.



## Objectifs

Ambassadeur d'un management sensible et responsable, l'IAE Lyon forme chaque année plus de 7 200 étudiants et participants en formation continue aux métiers du management et de la gestion.

Certaines filières de formations notamment aux fonctions commerciales mais aussi à la Qualité Sécurité Environnement, sont directement en prises avec les risques professionnels liés à la conduite d'un véhicule.

En intégrant le Club Entreprises Sécurité Routière du Rhône (CESR 69), l'IAE Lyon poursuit l'objectif global de développer la connaissance et la prévention du risque routier à l'attention des étudiants, futurs professionnels et participants en formation continue.

Particulièrement exposés du fait de la nature de leur cursus, les étudiants suivant une formation en alternance seront considérés de manière prioritaire pour la mise en œuvre des actions en lien avec le CESRR.

Par ailleurs, cette sensibilisation étant inscrite dans diverses initiatives portées au sein des formations, elles-mêmes promues par la communication institutionnelle et partenariale de l'IAE Lyon, nous souhaitons qu'elle rejaillisse sur l'ensemble de la communauté de l'IAE Lyon et de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Ceci afin que chacun adopte, dans son environnement professionnel et personnel, un comportement respectueux de l'autre et de l'environnement.

# LE CLUB ESR 69

## Signatures

Avenant du 12 février 2015



IAE LYON

Monsieur Jérôme RIVE,  
Directeur de l'IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3



CESR 69

Madame Florence DUFOUR-FERRARA,  
Secrétaire générale du Club Entreprises Sécurité Routière Rhône



PRÉFECTURE DU RHÔNE

Monsieur Gérard GAVORY  
Préfet délégué à la sécurité et à la défense  
auprès du préfet de la région Rhône-Alpes

# LE CLUB ESR 69

## Annuaire des signataires

### PRÉFECTURE DU RHÔNE

Bureau Sécurité routière  
106 rue Pierre Corneille  
69 419 Lyon Cedex 03  
Tél. : 04.72.61.62.68  
[francoise.mollaret@rhone.gouv.fr](mailto:francoise.mollaret@rhone.gouv.fr)

### IAE LYON

Université Jean Moulin Lyon 3  
6 cours Albert Thomas B.P. 8242  
69 355 Lyon Cedex 08  
Tél : 04 78 78 70 66



# Club Entreprises Rhône

Ils ont signé la charte d'engagement  
2013 - 2016



Si, vous aussi,  
vous souhaitez bénéficier d'une alliance,  
vous souhaitez agir pour prévenir le risque routier professionnel

**REJOIGNEZ-NOUS!**

Bureau sécurité routière de la Préfecture du Rhône  
Tél. : 04.72.61.62.69 - clubentreprisesr69@live.fr - clubesr69.over-blog.com